

ALTERNEXT :

Priorité aux PME de la zone Euro

Le 17 mai dernier, Euronext lançait le marché régulé Alternext. Des professionnels des marchés boursiers réunis conjointement par notre magazine et Euronext s'exprimaient quelques jours plus tôt sur le lancement à Paris de cette nouvelle plate-forme financière dédiées aux PME, entre enthousiasme et prudence.



De gauche à droite : Thierry Frémont, Jean-Michel Picaud, Yasmina Galle, Harold Epineuse, Valérie Chenel, Johann Lissowski et Silvestre Tandeau de Marsac

◆ Près d'un mois seulement après son lancement à Paris, Alternext, le marché d'Euronext totalement conçu pour les petites et moyennes entreprises de la zone euro compte déjà six introductions issues de secteurs d'activités très divers : Adomos, CBO Territoria, Harvest, Meilleurs-Taux, MG International et Poweo... Ainsi d'ici à la mi-juillet une dizaine de sociétés devraient être cotées sur Alternext. Cette réussite est d'abord liée à la demande importante des

PME/PMI européennes qui voulaient un outil capable de financer leur croissance et assurer leur développement. Tout en les faisant bénéficier de l'accès au marché boursier, Alternext offre aux PME des modalités d'admission et de cotation assouplies, adaptées à leur taille et à leurs enjeux, tout en étant doté de règles propres à assurer une bonne information des investisseurs. Mais un marché qui vise le million de PME européennes, dont près de 30 % dans la zone Euronext

(société liant les bourses de Paris, Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne), qui emploient 32 millions de personnes représentant 38% de la valeur ajoutée globale, peut-il se structurer et répondre aux exigences d'éthique indispensables à la confiance de tous les acteurs : émetteurs, investisseurs, consommateurs ?

Dès l'ouverture de la table ronde, Yasmina Galle, directrice adjointe du listing chez Euronext, pose les objectifs de financement et de



© Culture Droit

« Offrir un accès
aux marchés
de capitaux à la fois
simplifié
et à un coût réduit »

Yasmina Galle
Directrice adjointe du listing à Euronext

transparence d'Alternext, le marché qui a vocation à devenir la référence pour les valeurs moyennes de la zone euro : "l'évolution du cadre réglementaire européen renforce les conditions d'accès et de développement sur les marchés réglementés, sans prévoir de traitement spécifique pour les valeurs moyennes. C'est pourquoi nous avons créé un marché adapté aux PME. Ce marché régulé aux exigences réglementaires assouplies "est créé pour les PME de la zone euro et a pour objectif de leur offrir un accès aux marchés de capitaux à la fois simplifié et à un coût réduit". De plus, Alternext respecte les exigences de transparence des investisseurs - notamment en termes d'informations financières - répondant ainsi à la double vocation d'un marché boursier.

Les petites et moyennes entreprises européennes se distinguent par leur nombre mais aussi par leur dynamisme. Ainsi MeilleurTaux a choisi Alternext pour accompagner sa croissance. Thierry Frémont, son directeur administratif et financier s'explique sur ce choix :

"C'est le seul marché adapté aux

PME qui gère correctement le risque pour les investisseurs" Le format du marché, la taille, les besoins de financement des PME montre que les professionnels croient au concept. "J'exerce à Nantes depuis vingt ans, nous avons des PME en province qui souhaitent se développer et dont le savoir-faire est reconnu. Pour certaines d'entre elles le développement passe obligatoirement par un élargissement de leur surface financière, donc par le marché. Or, elles ne vont plus en bourse depuis cinq ans...certaines d'entre elles en sont même sorties... Les marchés réglemen-

tés sont trop compliqués, ont trop d'exigences, coûtent trop cher... Alternext va relancer la croissance des PME car c'est un marché administrativement et financièrement allégé" explique Jean-Michel Picaud, Directeur associé du cabinet d'audit SECOVEC et créateur du nouveau groupe d'audit, RSM France.

A l'instar de l'AIM (Alternative Investment Market), le marché boursier londonien dédié notamment aux valeurs moyennes en phase de croissance, Alternext aspire à une même réussite, à savoir un millier de sociétés cotées et une levée de fond à hauteur de 16 milliards d'euros. Néanmoins, l'avocat Johann Lisowski du Cabinet franco-allemand Haarman Hemmelrath a estimé que "le retentissement prévisible d'Alternext ne pourra se faire qu'à la condition d'alléger l'aspect fiscal lié aux plus-values dégagées par les investisseurs comme cela est le cas sur l'AIM". Un avis partagé par le Ministre de l'économie et des finances qui vient de décider quelques allègements fiscaux pour les investisseurs du nouveau marché Alternext. Yasmina Galle approuve en précisant qu'en effet, "toute →

« Le seul marché
adapté aux PME
qui gère correctement
le risque pour
les investisseurs »

Thierry Frémont
Directeur administratif
et financier de MeilleurTaux



© Culture Droit

mesure fiscale dédiée aux petites et moyennes valeurs est de nature à créer une véritable dynamique positive à même de renforcer l'attrait des investisseurs pour de jeunes entreprises au développement en devenir".

Valérie Chenel, auditrice au sein du deuxième cabinet d'audit français, BDO Marque et Gendrot, et spécialiste des introductions en Bourse précise "Alternext offre un accès simplifié en bourse tout en assurant une protection pour les investisseurs. Alternext va bénéficier d'un aspect nouveauté qui va attirer un nombre important d'entreprises. Néanmoins, il va falloir accompagner ces entreprises, les seconder et les conseiller, car c'est un marché régulé mais non réglementé au sens de la directive européenne. Il y a une information financière et juridique à fournir, c'est là que les professionnels du chiffre et du droit interviennent". Jean-Michel Picaud n'hésite pas un instant : "nous avons la volonté d'accompagner les PME/PMI dans leur développement". Pour Thierry Frémont, dont la société Meilleurtaux inaugure ce nouveau marché boursier "Alternext est une nécessité pour Meilleur-

« Les marchés réglementés sont trop compliqués, ont trop d'exigences, coûtent trop cher... Alternext va relancer la croissance des PME »

Jean-Michel Picaud
RSM France



taux et répond à nos attentes. Notre objectif est d'accélérer la croissance. Alternext a commencé à voir le jour l'année dernière, nous avons accompagné sa construction avec Euronext. C'est un marché sérieux qui gère le risque des investisseurs, il est parfaitement adapté aux PME".

Tout est beau dans le meilleur des mondes, mais Harold Epineuse, rédacteur en Chef de Culture Droit intervient pour rappeler les dernières affaires boursières qui ont défrayé la chronique, la remise en cause de la fiabilité de l'information financière et demander un éclaircissement sur

la notion de listing sponsor, cet intermédiaire qui doit assister l'entreprise dans son parcours boursier, en particulier sous l'angle du partage des responsabilités. Yasmina Galle explique : "Obligatoire pour les sociétés cotées sur Alternext, le listing sponsor est un intermédiaire financier qui conseille et guide l'entreprise lors de son introduction en bourse et veille ensuite au respect de ses obligations d'information. Il n'est pas nécessairement un prestataire de services d'investissement, il peut être un cabinet d'audit ou un cabinet d'avocats. Le candidat au statut de listing sponsor doit s'engager contractuellement auprès d'Euronext et se prévaloir des conditions cumulatives suivantes : justifier d'une expérience d'au moins deux ans dans le conseil aux entreprises en matière d'opérations de haut de bilan, avoir réalisé des opérations sur le capital ayant nécessité la rédaction de documents d'information ad hoc et enfin disposer de collaborateurs qualifiés."

La réaction de Silvestre Tandreau de Marsac, Avocat associé au sein du Cabinet Fisher, Tandreau de Marsac, Sur et associés ne se fait pas attendre. Pour lui, il reste →



« Le retentissement prévisible d'Alternext ne pourra se faire qu'à la condition d'alléger l'aspect fiscal »

Johann Elasowski
Avocat - Cabinet Haarman Hemmelrath

→ Pour s'introduire sur Alternext

PME/PMI de la zone euros.

Tous secteurs d'activités.

Effectif inférieur à 250 personnes.

Chiffre d'affaire inférieur à 50 millions d'euros.

Nommer un listing sponsor.

Présenter 2 années de comptes.

Flottant minimal 2,5 millions d'euros.

Normes IFRS n'étant pas obligatoires.

C'est pourquoi l'AMF n'est pas favorable à ce que les cabinets d'audit soit *listing sponsor*". Tous conviennent que le nouveau marché aussi prometteur soit-il doit maintenant faire ses preuves. La grande majorité des PME européennes ont un besoin urgent de capitaux afin de financer leur croissance, de développer leur stratégie commerciale, de répondre aux besoins de Recherche et de développement. Thierry Frémont, enthousiaste pour son entreprise, voit dans Alternext "une sorte de tremplin, une antichambre voire un incu-

des points importants à mettre en œuvre. "Il faut encore s'assurer que le système monté par Euronext soit prévisible, lisible et stable, trois conditions *sine qua non* de la réussite d'un marché boursier". Il rajoute : "les investisseurs réclament des règles minimum de fonctionnement. Souvenez-vous du retrait de la cote de Selftrade. Le *listing sponsor* quant à lui prend des engagements contractuels. Il est aussi un peu plus qu'un mandataire. Or, le livre VI de l'Autorité des Marchés Financiers (le gendarme de la bourse) qui traite des abus de marché s'applique en totalité et à tous les marchés, donc à Alternext. Dès lors, il va

falloir très vite répondre à deux questions essentielles. Quelles sont les responsabilités du *listing sponsor* ? Y a-t-il incompatibilité entre nos missions habituelles dans nos professions respectives, d'avocat ou d'expert comptable, et le fait d'être agréé *listing sponsor* ?". Valérie Chenel

précise également que "la notion de risque est importante.



©Culture Droit

« il va falloir accompagner ces entreprises, les seconder et les conseiller. c'est là que les professionnels du chiffre et du droit interviennent »

Valérie Chenel
BDO - Marque & Gendrot

« Il faut encore s'assurer que le système monté par Euronext soit prévisible, lisible et stable, trois conditions *sine qua non* de la réussite d'un marché boursier »

Silvestre Tandeau de Marsac
Avocat - Cabinet Fischer,
Tandeau de Marsac, Sur et Associés



©Culture Droit

bateur pour l'Eurolist". Un succès auquel sera bien sûr attentif Euronext dont l'ambition est de ramener un maximum de sociétés en Europe sur le marché parisien. L'heure du bilan viendra bien assez tôt. Dans l'attente, les participants de cette table ronde se sont donnés rendez-vous le 1^{er} décembre 2005 lors du prochain Salon Européen du Droit, de l'Audit et du Conseil au Palais des Congrès de Paris pour tirer les premiers enseignements des six mois de fonctionnement du nouveau marché Alternext ainsi que des autres plates-formes financières proposées par Euronext

H.E.